



Plus d'accès à mon compteur électrique

Par annick31

Bonjour,
depuis 1 semaine, je n'ai plus accès à mon compteur électrique mon bailleur ayant fermé le local à clé, celui ci ne veut en aucun cas me donner la clé quel recours puis je avoir svp?

Par osram

Bonjour,

Pourquoi voulez vous avoir accès à ce compteur ?

Quels motifs de refus ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous devez à tout moment pouvoir le réarmer si jamais il disjoncte.
Faites un courrier RAR au bailleur pour exiger de rétablir l'accès libre ou de vous en donner la clé.
Qu'y a-t-il d'autre dans ce local fermé à clé ?

Par osram

Un compteur n'est pas un disjoncteur...sauf sur Linky.

Par Nihilscio

Bonjour,

Généralement disjoncteur et compteur sont installés l'un à côté de l'autre.

Par osram

Pas du tout...le compteur peut être dans une colonne ou en limite de propriété et le disjoncteur dans l'appart ou la maison, il ne faut pas généraliser..

Par annick31

Bonjour
je veux avoir accès à mon compteur pour faire une relève afin de maitriser ma consommation, j'ai demandé à avoir la clé du local qui auparavant été ouvert et qui est fermé à clé afin que la femme de ménage y stocke ses produits ménagers, clé qui m'a été refusé par mon bailleur me précisant que je devais passer par la femme de ménage maintenant , de ce fait même les fournisseur d'energie n'ont plus accès aux compteurs de tous les locataires

Par Nihilscio

De toute façon, le locataire doit pouvoir accéder et au compteur et au disjoncteur. C'est une évidence.
Il faut commencer par mettre en demeure le bailleur de trouver une solution. Soit il laisse le local ouvert, soit il vous

fournit la clé.

Par annick31

Je vous remercie pour votre réponse Nihilscio

Par janus2

Bonjour,
Votre compteur est-il un Linky ? Si oui, vous devez pouvoir y accéder pour le réarmer s'il vient à couper sur une surconsommation.
Si c'est un ancien compteur, donc un compteur qui ne se réarme pas, je ne vois pas d'obligation à vous le laisser accessible.

Par Nihilscio

Si c'est un ancien compteur, donc un compteur qui ne se réarme pas, je ne vois pas d'obligation à vous le laisser accessible.

A part laisser faire les relevés, il n'y a effectivement pas nécessité.

Le disjoncteur est peut-être à côté, ce n'est pas une généralité, mais cela arrive parfois. S'il disjoncte, il suffit de demander au bailleur, par LRAR, de bien vouloir demander à la femme de ménage qu'elle le réarme.

Par yapasdequoi

Et si le disjoncteur saute en dehors des heures ouvrables ?
Il reste dans le noir jusqu'au retour de la femme de ménage ?
Soyons sérieux !

Le bailleur doit agencer ce local avec un placard fermant à clé pour la femme de ménage et laissez les locataires accéder à leurs compteurs.

annick : Etes vous plusieurs pénalisés avec cette fermeture ?
Avez-vous un Linky oui ou non ?

Vous avez cet article du code civil :
Article 1723 Création Loi 1804-03-07 promulguée le 17 mars 1804
Le bailleur ne peut, pendant la durée du bail, changer la forme de la chose louée.

Par annick31

Yapasdequoi oui j'ai un compteur linky et nous sommes 15 locataires a être pénalisé, sauf que personne ne bouge sauf moi

Par yapasdequoi

Vous écrivez au bailleur un courrier RAR pour vous laisser accès à ce compteur.
Et vous pourrez ensuite saisir la commission de conciliation puis le tribunal.
Vous pouvez entretemps consulter votre consommation par jour ou même par heure via le site internet ENEDIS !

Avez-vous un autre disjoncteur à l'intérieur du logement ?
(pour votre sécurité c'est obligatoire...)

Par annick31

Oui j'ai un disjoncteur à l'intérieur de mon appartement, je ferais donc un courrier et je verrais ce qu'il adviendra, merci pour vos réponses